

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

VOYAGE en EMILIE-ROMAGNE

REGLEMENT DE CONSULTATION

PRESTATIONS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET VISITES POUR UN VOYAGE EN EMILIE-ROMAGNE POUR 50 ÉLÈVES ET 3 ACCOMPAGNATEURS

PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Article 1 – OBJET DU MARCHE :

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en Emilie-Romagne pour 50 élèves et 3 accompagnateurs, du dimanche 10 avril 2022 après-midi au vendredi 15 avril 2022 après-midi. Les participants seront hébergés à l'hôtel.

Voyage en bus de tourisme obligatoire.

Article 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION :

Les dates de ce voyage ne sont pas modifiables. Les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates indiquées à l'article 1^{er} de ce règlement, soit du 10 avril au 15 avril 2022. Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est prévue fin de semaine 47.

Article 3 – ALLOTISSEMENT :

Le présent marché se présente sous la forme d'un lot unique.

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages, les prestataires présentant dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport), ce qui est plus avantageux d'un point de vue économique.

Article 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 40 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 5 –CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES :

Les offres doivent être exprimées en euros et rédigées (ou traduites) en français.

Pièces de candidatures à fournir, complétées, datées et signées :

- Le présent règlement de consultation (RC), suivi du cahier des clauses particulières (CCP)
- L'acte d'engagement
- La déclaration sur l'honneur
- Un programme et une proposition détaillée et chiffrée concernant les points suivants:
 - o Transport
 - o Hébergement
 - o Nombre de repas fournis
 - o Visites/activités et leurs prix
 - o Dépenses éventuelles liées au pays
 - o Frais divers (parking, repas des chauffeurs, ...)
- Une proposition d'assurance annulation groupe incluant :
 - 1) Le risque d'annulation du voyage en cas d'avis des autorités (gouvernement français, rectorat de Bordeaux, direction des services académiques, préfecture) déconseillant le voyage vers la destination prévue, pour cause de mise en danger des personnes, d'actes de terrorisme, de catastrophe naturelle, d'émeutes, ou de pandémie.
 - 2) Le risque d'annulation totale du groupe pour cause de cas contact COVID 19 ou nouveau virus
 - 3) Les éventuels frais médicaux sur place en cas d'hospitalisation et/ou frais de confinement individuel ou pour le groupe, ainsi que les coûts supplémentaires de transport générés par les situations ci-dessus évoquées.

L'absence d'un de ces documents rendra l'offre irrecevable.

Article 6 –MODALITES ET DELAI DE REMISE DES OFFRES :

- en déposant les offres sur la plateforme : mapa.aji.france.com
- **Date limite de réception des offres : 5 novembre 2022 à 17h.**

Article 7 –MODALITES D'ECHANGES EN COURS DE PROCEDURE DE CONSULTATION :

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre seront transmis aux candidats uniquement sur la plateforme de l'Aji.

Article 8 -CRITERES DE CHOIX

CRITERES	PONDERATION
PRIX	50 %
RESPECT DU PROGRAMME	50 %

La note prix sera basée sur la somme du prix total du lot.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

PRESTATIONS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET VISITES POUR UN VOYAGE EN EMILIE-ROMAGNE POUR 50 ÉLÈVES ET 3 ACCOMPAGNATEURS

PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

L'ORGANISME

Pouvoir adjudicateur : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE « PAPE CLEMENT »

1 rue Léo Lagrange

B.P. 90 – 33605 PESSAC CEDEX

Représenté par : Mme AMGHAR, proviseure

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Siret : 193 327 228 00014

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du lycée Pape Clément

Article 1 – Objet du marché :

☞ La consultation porte sur l'organisation d'un voyage en Emilie-Romagne pour 50 élèves et 3 accompagnateurs, du 10 au 15 avril 2022. Les participants seront hébergés à l'hôtel.

Voyage en bus **de tourisme** obligatoire.

☞ Le présent marché se présente sous la forme d'un lot unique.

Ce lot unique est justifié par l'état du marché des prestations de voyages, les prestataires présentant dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport), ce qui est plus avantageux d'un point de vue économique

☞ Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Article 2: lieu d'exécution de la prestation

☞ Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage en EMILIE-ROMAGNE (Italie).

Article 3 : durée du marché

☞ Le séjour se déroule du 10 avril 2022 après-midi au 15 avril 2022 après-midi.

Article 4 : Pièces constitutives du marché

☞ Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous.

- Le présent document valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières
- L'acte d'engagement signé
- Une proposition permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (programme et fiche détaillée et chiffrée des prestations)
- Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG FCS) en vigueur au moment de la consultation (consultable dans l'établissement)
- La proposition d'assurance demandée

Article 5 : Contenu et forme des prix

☞ Forme des prix

∞ Les prix seront forfaitaires.

☞ Contenu des prix

∞ L'offre de prix s'entend tout compris, ferme et sans supplément. Elle est exprimée TTC et comprend, en les détaillant, l'ensemble des prestations demandées, les éventuelles taxes afférentes au pays visité, les autres frais divers et inclus, pour l'ensemble des participants.

Article 6 : Mode de règlement

☞ Les factures devront être adressées au lycée Pape Clément en deux exemplaires. Le paiement s'effectuera par mandat administratif, en euros (joindre un IBAN de la société).

☞ Le délai global de paiement est fixé à 30 jours après réception des factures. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le calcul de ces intérêts sera établi selon la réglementation en vigueur.

☞ Le règlement pourra intervenir avant service fait, suivant un échéancier convenu avec l'établissement, selon les termes de l'arrêté du 22 décembre 2017.

☞ En cas de renforcement de dernière minute des exigences sanitaires par la France ou bien le pays de destination, le voyage pourrait être annulé, avec remboursement intégral des sommes déjà versées, hors frais d'assurance.

Article 7 : Délai d'exécution

☞ Le délai d'exécution est fixé du 10 au 15/04/ 2022. (dates du voyage)

Article 8 : Pénalités de retard pour l'exécution d'une prestation :

☞ Sans objet

Article 9 : Assurance souscrite par le titulaire du marché

☞ Le prestataire s'engage à fournir une attestation de compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 10 : Dérogations :

☞ Article 14 du CCAG relatif aux pénalités : cet article ne s'applique pas aux prestations objet du présent marché

Article 11 : Résiliation

☞ La résiliation pourra être prononcée dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 38 à 42 du CCAG-FCS.

Article 12 : Liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

☞ Néant

Article 13 : règlement des litiges

☞ Le tribunal administratif de Bordeaux est le seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 14 : Contenu des prestations

☞ Transport

- Mise à disposition d'un autocar **de tourisme** pour la semaine.

Il comprend le transport en car aller et retour du lycée Pape Clément à Parme, Bologne, Ravenne, puis Ferrare, ainsi que les excursions et les frais de parking. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

☞ Contenu de l'offre :

- Hébergement des élèves et des accompagnateurs à l'hôtel (pension complète du 11 avril 2022 au soir jusqu'au 15 avril 2022 à midi).
- Les réservations pour les musées, les visites et les guides effectuées à l'avance (tarifs inclus dans le devis)
- Hébergement et repas du chauffeur compris.
- Frais divers inclus (frais de parking, péage, suppléments éventuels de haute saison, taxes afférentes au pays visité, ..)
- Coordonnées d'un correspondant local de l'organisme à fournir.
- Assurance annulation globale, comprenant la garantie attentat et pandémie avec ses conséquences.